

Paieiment des formations

Les étapes clés de traitement de votre dossier de formation*

*Hors contrats d'apprentissage



Pour les nouveaux dossiers à compter du 1^{er} octobre 2026 Réalisez une demande de remboursement

1

ENTREPRISE



Demande de prise en charge

- Se connecte au **portail de services Constructyts**.
- Saisit sa demande de prise en charge préalable** sur **eGestion** et joint le programme de formation.

⚠ Délai : 15 jours calendaires avant le début de l'action de formation, sinon la demande de prise en charge peut être refusée.

2

CONSTRUCTYTS



Instruction du dossier et accord de financement

- Vérifie la **complétude du dossier** avec les **pièces justificatives**.
- Demande, le cas échéant, les **pièces complémentaires**.
- Constructyts dépose sur eGestion l'**accord de financement** avec **une demande de remboursement** à compléter selon les directives indiquées dans l'accord de financement.

⚠ Cas de refus : action non éligible au Plan de développement des compétences (exemple : information / sensibilisation).

3

ENTREPRISE



Demande de remboursement

- À l'issue de la formation, l'entreprise saisit une **demande de remboursement** correspondant au dossier de formation directement sur **eGestion**, accompagnée d'une attestation de présence.
- > Rubrique : Saisir une facture / demande de remboursement

4

CONSTRUCTYTS



Contrôle et règlement

- S'assure de la **complétude et de la conformité de la demande de remboursement**.
- Demande, le cas échéant, les **pièces complémentaires**.
- Procède au **règlement de la demande de remboursement** et notifie l'entreprise *via* eGestion.

⚠ Délai : Maximum 30 jours, sous réserve de la présence de l'ensemble des justificatifs permettant le remboursement.

Information et virement

L'entreprise peut suivre toutes les étapes du **traitement de son dossier dans eGestion**. Les avis de virement sont disponibles en PDF.

> Rubrique : Consulter les règlements

** Hors GPEC, AEFMA, AIFDT, coaching et consulting.